



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/017
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5311 et en vue d'y réaliser des travaux d'installation électrique.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SNEF, 87 avenue des Ayalades – 13015 MARSEILLE, SIREN n° 056 800 659 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SNEF ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-006 portant sur la dépendance susvisée le 23/04/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 3 006 m².
Durée de la convention : 1 an à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-006 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.